



Approbation du plan de site « Agasse/Clos-Belmont »

Le Conseil d'Etat a adopté le plan de site « Agasse/Clos-Belmont », situé sur le territoire de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

L'objectif principal du plan est de protéger le caractère de l'ensemble du site, qui porte autant sur les bâtiments dans leurs principes architecturaux que sur les aménagements extérieurs qui concourent à la grande qualité du quartier. Ce secteur figure d'ailleurs parmi les sites pour lesquels le plan directeur cantonal préconise l'adoption de mesures de protection.

Protégé de l'urbanisation dense qui caractérise ses environs immédiats grâce sa topographie accidentée, le secteur Agasse/Clos-Belmont constitue l'un des derniers îlots de verdure en bordure du centre-ville, révélant une subtile combinaison d'éléments bâtis et naturels.

Le patrimoine bâti, riche et diversifié, porte encore l'empreinte de tendances architecturales plurielles puisées dans le répertoire historique. Quant à l'abondante végétation, elle est constituée d'essences régionales.

Dans sa délibération du 6 juin 2012, le Conseil municipal de la Ville de Genève a préavisé favorablement le projet de plan de site. La procédure d'opposition, ouverte du 18 septembre au 18 octobre 2012, avait suscité quatre oppositions qui sont rejetées simultanément à l'adoption du plan de site.

Pour toute information complémentaire : Mme Sabine Nemec-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites, DALE, 022 546 60 95.